

Le groupe InVivo transforme son organisation du travail en signant un accord pionnier

Dès les premiers jours de la crise sanitaire, le groupe InVivo, union nationale de coopératives agricoles, a instauré un dialogue régulier avec l'ensemble de ses parties prenantes avec une volonté : formaliser ces échanges afin de transformer son organisation du travail pour la rendre plus flexible, plus résiliente, plus performante. L'objectif était de construire collectivement une organisation capable de s'adapter aux conséquences de ces crises et des prochains chocs à venir.

L'accord signé aujourd'hui avec la majorité des partenaires sociaux : CFE/CGC, CFDT, CFTC et FO, est un accord inédit qui marque l'aboutissement de cet exercice de coconstruction et amorce la transformation organisationnelle du groupe, symbolisée par la généralisation du télétravail.

Un accord pionnier qui amorce une transformation organisationnelle d'envergure

« Cet accord est un exemple du genre, notamment car il a pris forme et vu le jour dans des circonstances exceptionnelles. Ce type d'accord qui s'apparente généralement à un texte d'application d'une loi existante, définit cette fois un cadre basé, non pas sur la loi, mais sur l'incertitude liée à la situation particulière et inédite de crise sanitaire que nous vivons actuellement. » explique Sébastien Graff, directeur des ressources humaines du groupe InVivo.

Ce climat d'incertitude lié à la crise a marqué cet accord par bien d'autres aspects :

- **son mode de négociation, entièrement digital** : des premières discussions avec les organisations syndicales à la signature finale, son processus d'élaboration s'est déroulé intégralement à distance. Sa préparation a d'ailleurs fait l'objet de deux enquêtes en ligne : un sondage conduit par la DRH via la plateforme collaborative maison *CoLab* et une enquête intersyndicale proposée par les syndicats CFE/CGC, CFDT, CFTC et FO.
- **l'objet de la négociation** : l'accord adresse **toute la journée de travail**. Il tient compte des temps de transport, redéfinit l'organisation des réunions et la pause méridienne, offre pour la première fois aux collaborateurs la possibilité de se rendre sur leur lieu de travail à des horaires décalés.
- **l'impact organisationnel massif et multidimensionnel** : avec la mise en place du télétravail à 50 – 60 % du temps de travail, du flex-office, du travail en journée décalée, cet accord va bouleverser profondément le quotidien professionnel d'un grand nombre de collaborateurs. L'organisation matérielle du groupe sera également modifiée avec la réduction des surfaces de bureau.
- **le format** : cet accord étant intrinsèquement **conçu pour être évolutif**. Certaines dispositions sont expérimentales, d'autres ont vocation à être amendées en fonction des résultats obtenus. Une commission de suivi et des indicateurs de pilotage seront mis en place, comme de nouvelles enquêtes de satisfaction menées auprès des collaborateurs.

Concilier bien-être au travail et performance

Avec cet accord, InVivo identifie et définit les modalités permettant à chacun de ses collaborateurs de travailler (que ce soit à distance, en présentiel ou de façon nomade) efficacement, de manière responsable et dans le respect de son équilibre vie privée / vie professionnelle. En ce sens, le groupe répond à 4 objectifs essentiels et complémentaires : le bien-être au travail et la qualité de vie des salariés ; l'amélioration de la performance collective ; le recours facilité aux technologies numériques et l'innovation ; le respect de l'environnement et de la santé des salariés.

« Nous sommes entrés dans une phase où notre capacité à changer de forme, à s'adapter, à réagir vite, constitue notre principal atout. Signer cet accord sur notre nouvelle organisation du travail, fruit d'échanges nourris par notre conseil d'administration, nos collaborateurs et les partenaires sociaux, engagés dès le début de la crise, était pour nous un facteur clef pour renforcer la résilience de notre groupe et garantir les bonnes conditions de travail pour nos salariés », indique Thierry Blandinières, directeur général du groupe InVivo.

Les points clefs de cette organisation du travail flexible :

- **Le télétravail à hauteur de 50 % à 60 % du temps de travail devient la norme.**
Il sera instauré selon 5 formes d'organisation (répartition du temps télétravaillé) en fonction de la nature des missions et du plan de charge de chaque équipe.
- **La mise en place du Flex-office** : les postes de travail ne seront plus attribués nominativement (sauf exception).
- Les salariés pourront **travailler en journée décalée** afin d'adapter quand cela est possible leurs horaires de travail à leurs contraintes personnelles.
- **La création du bureau virtuel InVivo** : un espace de travail digitalisé donnant un accès, sécurisé, à toutes les informations et outils nécessaires pour travailler en équipe et à distance sera mis à disposition.
- Le groupe réaffirme son attachement au **droit à la déconnexion** et établit de ce fait des plages de joignabilité pour les salariés.
- Afin de **prévenir l'isolement des collaborateurs**, plusieurs mesures seront mises en œuvre : temps d'échange, rituel, événement collectif, sensibilisation des managers, etc.
- **Un accompagnement du management à distance**, via notamment une formation dédiée et sur-mesure, est mis en œuvre.

À propos d'InVivo

Union nationale de coopératives agricoles françaises, le groupe InVivo rassemble 201 coopératives représentant près de 300 000 agriculteurs. Sa raison d'être : impulser la transition agricole et alimentaire vers un agrosystème résilient, en déployant des solutions et des produits innovants et responsables, en ligne avec les principes de l'agriculture régénératrice, au bénéfice des agriculteurs et des consommateurs.

InVivo regroupe quatre pôles d'activités - Bioline by InVivo (agriculture), InVivo Retail (jardinerie et distribution alimentaire), InVivo Wine (viticulture et valorisation du vin) et InVivo Grains (commerce international de céréales) - ainsi qu'une entité transverse dédiée à l'innovation, InVivo Digital Factory.

InVivo réunit 5 500 collaborateurs dans 19 pays. Son chiffre d'affaires 2018-2019 s'élève à 5,2 milliards d'euros.

Pour en savoir plus : invivo-group.com - @InVivoGroup

Contacts presse

Charlotte de Lattre - M : 06 01 06 12 74

cdeLattre@invivo-group.com

Krystel Valaydon - M : 06 78 06 23 21

kvalaydon@invivo-group.com